

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Date de la convocation : 28/11/2023 | Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GÜZDEK, Fabien BATLLE, Fabrice SCHORDING Absents excusés ayant donné procuration : Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE Secrétaire de séance : Rudy KLEIN |
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : 27 | |
| Présents : 24 | |
| Votants : 24 | |

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- Renouvellement de la commission, à la suite de la démission d'un élu -

Laurent LOPEZ informe l'Assemblée de la démission le 9 novembre 2023, de Monsieur Khalid NESSAR, élu de la liste « Pour vous Toulougiens ».

A la suite de cette démission, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions des articles L,1414-2 et L,1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, cette commission est composée du Maire, Président de droit, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Laurent LOPEZ explique que la réglementation prévoit que le membre titulaire démissionnaire est remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste que le membre à remplacer et venant immédiatement après ce dernier.

C'est donc Monsieur Franck DE LA LLAVE premier suppléant qui remplace Monsieur Khalid NESSAR et qui devient membre titulaire de la commission.

Les membres suppléants restants sont alors au nombre de 4. En effet, tant que la composition de la commission de Délégation de Service Public permet de garantir l'expression du pluralisme des élus, et tant qu'un nombre suffisant d'élus la composent, il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles élections, même partielles.

.../...

Sont donc élus comme membres titulaires et membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public,

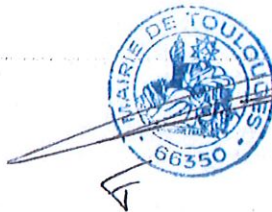
| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|-------------------------|--------------------|
| Laurent LOPEZ | |
| Eric GARAVINI | Béatrice BAILLEUL |
| Franck DE LA LLAVE | Serge CIVIL |
| Aurélie PASTOR-BARNEOUD | Rudy KLEIN |
| Bernard PAGES | Fabien BATLLE |

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.
Délibération rendue exécutoire par publication ou

notification à compter du 11/12/2023.

Fait à Toulouges, le 5 décembre 2023

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/12/2023